

T.I. 023 - Adresse postale à l'étranger

Introduction

Pour les pays étrangers, l'adresse postale à l'étranger est indispensable afin de faire parvenir la correspondance à destination. L'adresse postale est reprise uniquement pour les Belges, au T.I. 023.

Dans le cadre du droit de vote des Belges à l'étranger pour les élections législatives fédérales, le T.I. 023 fait office d'adresse de correspondance. Dans ce cas, le T.I. 023 indique l'adresse à laquelle l'intéressé souhaite recevoir sa convocation ou son bulletin de vote, respectivement dans le cas du vote en personne dans une commune belge ou du vote par correspondance.

Composition

1. La date d'information : la date à laquelle l'intéressé est inscrit à l'adresse postale à l'étranger.
2. Adresse postale à l'étranger: 3 zones de texte libre de maximum 150 caractères destinées à l'introduction de l'adresse de l'intéressé. Toutefois, la longueur maximale de ces trois zones réunies ne peut excéder 150 caractères, hormis les deux signes de séparation et 5 caractères pour le code pays entre parenthèses.

La troisième zone de texte est facultative : l'utilisation du deuxième point-virgule est seulement indispensable lorsque la troisième zone de texte comporte une information. Au moyen du point-virgule, l'adresse peut être répartie en trois rubriques. Lors de l'impression d'étiquettes, les trois rubriques sont reproduites sur des lignes distinctes; le point-virgule sert alors de saut de ligne.

3. Le code pays : zone de 5 caractères à remplir obligatoirement, à savoir le code pays entre parenthèses, correspondant à la résidence principale.
4. Codes opérations autorisés :

10	(introduction ou mise à jour) ;
11	(correction) ;
12	(suppression) ;
13	(annulation) ;
20	(correction d'une date).

Structure

C.O.	T.I.	S.	DATE D'INFORMATION								ZONE DE TEXTE 1								
	0	2	3	0	J	J	M	M	A	A	A	A		:	:	:	:	:	:

(maximum 150 caractères)

ZONE DE TEXTE 2					ZONE DE TEXTE 3					CODE PAYS					
	:	:	:	:		:	:	:	:	:	(X	X	X)

(maximum 150 caractères) (maximum 150 caractères) (obligatoirement 5 caractères)

Remarques importantes :

- 1) Malgré les longueurs maximales respectives des trois zones de texte, ces trois zones ensemble, y compris les deux signes de séparation, ne peuvent excéder une longueur maximale de 152 caractères + 5 caractères pour le code pays entre parenthèses.
- 2) L'introduction du premier point-virgule est obligatoire. Le code pays entre parenthèses clôture le message.
- 3) L'ancienne structure du T.I. 023 ne pourra plus être introduite. Les informations de l'ancien type qui se trouvent dans les dossiers seront conservées et imprimées comme telles. L'information peut cependant toujours être corrigée.

Contrôles

Le T.I. 023 ne peut être introduit dans un dossier que si celui-ci comporte un T.I. 022.

Le T.I. 023 peut être repris même s'il est identique au T.I. 022.

Le T.I. 023 ne peut être introduit que par le SPF Affaires étrangères, excepté dans une première phase

En cas de modification du T.I. 001, l'adresse postale n'est plus imprimée sur la fiche R. Sur d'autres documents, la mention « supprimé le » sera toutefois indiquée.

Droit de vote des Belges à l'étranger

Tous les Belges qui sont inscrits dans les registres de la population tenus dans les postes diplomatiques ou consulaires de carrière belges à l'étranger et qui remplissent les conditions de l'électorat sont soumis à l'obligation de vote.

Ces personnes se font inscrire comme électeurs dans la commune belge de leur choix. La commune en est avisée au moyen du formulaire de demande d'inscription en tant qu'électeur.

Cette information est introduite dans le T.I. 132 – La mise à jour dans le T.I. 132 sera toutefois rejetée s'il n'y a pas de T.I. 022 de la nouvelle structure dans le dossier.

Si l'intéressé, dans le cas du vote en personne dans une commune belge ou du vote par correspondance, souhaite recevoir sa convocation ou son bulletin de vote à une autre adresse que celle indiquée dans le T.I. 022 (= seconde adresse sur le formulaire), la commune introduit le T.I. 023.

La date d'information est celle qui est mentionnée au formulaire de demande d'inscription en tant qu'électeur.